

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2025

AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS DES SERVICES PUBLICS -
(N° 1332)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE37

présenté par
M. Amiel, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« foncier »

le mot :

« terrain ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.